

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
11 décembre 2025**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 683 relatif au projet d'agglomération AggloY-PM01 / RC 401 – Traversée des Tuilleries, où le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'adopter la réponse à l'opposition formulée par la Municipalité et de lever l'opposition restante
- Article deux : d'adopter le projet tel que présenté par la Municipalité en vue du permis de construire ;
- Article trois : d'adopter les servitudes publiques de passage à pied et mobilité douce
- Article quatre : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les études pour le projet d'agglomération AggloY-PM01 RC 401 – Traversée des Tuilleries, telles que décrites dans le préavis n° 683
- Article cinq : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 150'000.- TTC
- Article six : de financer ce montant par la trésorerie courante

Ainsi délibéré en séance du 11 décembre 2025.

Le Président :

Thomas McMullin

La secrétaire :

Nathalie Cattin Rich



**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
11 décembre 2025**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 696 relatif à la révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois, où le rapport de sa commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

- Article premier : d'adopter les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025
- Article deux : la modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat, mais au plus tôt le 1^{er} janvier 2027.

Ainsi délibéré en séance du 11 décembre 2025.

Le Président :



Thomas McMullin

La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
11 décembre 2025**

Présidence : M. Thomas McMullin

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 697 relatif au budget pour l'année 2026, ouï le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2026 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 697 du 18 novembre 2025, présentant un total de charges de CHF 24 635 300 et un total de revenu de CHF 23 373 000

Ainsi délibéré en séance du 11 décembre 2025.

Le Président :



Thomas McMullin



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich